

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE LEOGNAN

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 octobre 2023**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

M. BARBAN – Mme FOURNIER - Mme PERPIGNAA-GOULARD – M. FATH - M. GARCIA -
Mme LABASTHE – M. RICCO - Mme PREVOTEAU - M. AULANIER - M. GILLET - Mme VABRE
- Mme ITHURRIA - M. POINTET – M. EVENE - M. TISSERAND - Mme PLANTADE - Mme
RIGAUT – Mme VIGUIER – M. ARROSERES - Mme OURMIERES - M. GUINOT – Mme ZAHM

Présents et représentés : 31 Quorum : 17

Procurations : M. DANGLADE à M. BARBAN ; Mme EYL à Mme RIGAUT ; Mme
BONNETOT à M. RICCO ; Mme HERPE à Mme PERPIGNAA-GOULARD ; Mme LASSERRE
RAVET à M. EVENE ; Mme PIET à M. GARCIA ; M. CABROL à Mme FOURNIER ; M.
HOORELBECK FAGES à Mme LABASTHE ; Mme JOUBERT à Mme VIGUIER.

Absent : M. MOUCLIER ; M. DUPUY

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28/09/2023

Secrétaire de séance : M. AULANIER

2023/63

**Objet : Projet de recyclerie - Signature d'une convention de prise de possession
anticipée avec la Communauté de Communes de Montesquieu, parcelle C 2011**

La commune de Léognan envisage de céder à la Communauté de
Communes de Montesquieu un terrain nu, zone de Migelane, afin de leur permettre
d'installer un espace de dons et de réemplois d'objets normalement destinés à la
déchèterie.

Préalablement à l'acquisition définitive par la Communauté de Communes de
Montesquieu de cette parcelle, il peut être envisagé de formaliser une convention
permettant à cette dernière de commencer les aménagements nécessaires à la
réalisation d'une structure de réemploi (recyclerie).

Aussi, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la
convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention jointe,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser une convention entre la
commune (propriétaire de la parcelle concernée) et la Communauté de
Communes de Montesquieu afin d'autoriser les travaux préalablement à l'opération
de vente amiable,

Etant entendu que ladite parcelle sera ensuite acquise par la Communauté
de Communes de Montesquieu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement par 30 voix (M. Bernard FATH ne prenant pas part au vote) pour :

- **Autoriser** M. le Maire à signer la convention relative à la réalisation des travaux d'aménagement de la parcelle C 2011,
- **Autoriser** M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette opération.

Pour copie conforme,

Fait à Léognan, le **05 OCT. 2023**

Le Maire,

Laurent BARBAN

